

Membres présents

Elie Roux, Matthieu Dalstein, Cyrille Vignon, Mathieu Perceau, Alexandre Lung Yut Fong, Nicolas Aupetit, Jérémie Corbier, Stéphane Cance, Vincent Touchard.

1 Les statuts

Une bonne partie de la réunion a porté sur les statuts, ce qui a abouti à la version 79 (svn) des statuts : principales modifications :

- reformulation de l'objet (mineure)
- ajout de l'article 1 point 4 (et donc suppression de l'article 6 point 1) ;
- reformulation tant attendue de l'article 3 point 2 ;
- l'article 6 point 9 a été enlevé.

Un point ayant fait débat (mais qui était déjà dans le projet de statut avant la réunion) est la suppression du point selon lequel le directeur est membre d'honneur. C'est justifié par le fait qu'à la réunion féderez sur les statuts tout le monde a été choqué de cet article et personne d'autre le fait. C'est d'autant plus justifié que le directeur s'en contrefiche totalement.

Il y a bien entendu eu d'autres modifications, mais ce sont des modifications mineures de correction de faute et de reformulation.

2 Règlement Intérieur

Les discussions sur le Règlement Intérieur ont abouti à la version 79 (svn) du Règlement Intérieur.

Un point qui porte à débat est l'article 9 point 2 : Dans le cas où la personne est un élève de l'ENST Bretagne ayant fait la demande de ne pas apparaître dans les bases de données du ResEl, cette cotisation s'élève à 100€.

C'est justifié par le fait que gérer les personnes ne voulant pas être dans la base (gestion nécessaire pour la déclaration de la base à la CNIL) va être extrêmement pénible, voire douloureux.

3 la CNIL

Il faut très vite faire une déclaration normale (donc pas par le net) à la CNIL, étant donné qu'on y fait référence dans le Règlement Intérieur.

4 Démission

Cyrille nous a fait part de sa volonté de démissionner, pour des raisons personnelles il préfère démissionner plutôt qu'attendre les élections qui sont pour le moment prévues le premier juin.

Gups assure donc l'intérim en attendant les élections.